



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 5 MARS 2009, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2009
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Règlement numéro 1121 de la ville de Mont-Saint-Hilaire
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2009 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 février 2009 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 février 2009 du Comité de sécurité incendie
11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 17 février 2009 du Comité de communication



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 1248-168-2008 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1248-170-2008 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1248-171-2008 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1250-41-2008 modifiant le règlement de lotissement
 - 12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-169A modifiant le règlement de zonage
 - 12.3 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-37 modifiant le règlement de zonage
13. R.C.I. agricole : règlement numéro 33-09-4.2
14. Modifications au Schéma d'Aménagement Révisé
 - 14.1 Règlement numéro 32-09-1 : Pipeline Saint-Laurent
 - 14.2 Entrée en vigueur du règlement numéro 32-08-2 : périmètre d'urbanisation à Saint-Mathieu-de-Beloeil
15. Cours d'eau
 - 15.1 Rivière des Hurons, branches 6 et 7 : entente avec les M.R.C. des Maskoutains et de Rouville pour entretien
 - 15.2 Rivière Amyot, branches 9 et 10 : entente avec la M.R.C. des Maskoutains pour entretien
 - 15.3 Rivière Salvail, branche 8 : entente avec la M.R.C. des Maskoutains pour entretien
16. Confection d'un cahier des charges commun pour les matières résiduelles : adjudication du contrat
17. Reconduction du contrat de l'adjointe au coordonnateur à l'aménagement
18. Programme Villes et villages d'art et de patrimoine : conclusion de l'entente avec le ministère
19. Horaire de travail des employés de la M.R.C.
20. Représentation au sein de Forum jeunesse Montérégie Est
21. Achat regroupé de véhicules incendie
22. Demandes d'appui
 - 22.1 M.R.C. de Lajemmerais : programme RENFORT d'Investissement Québec
 - 22.2 M.R.C. de D'Autray : schémas de couverture de risques incendie et primes d'assurance
23. Divers
24. Interventions de l'assistance
25. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de Saint-Basile-le-Grand, demande au préfet la teneur d'une correspondance de monsieur Gilles Vaillancourt concernant le partage des pouvoirs en aménagement du territoire dans la C.M.M. Un citoyen de Saint-Mathieu-de-Beloeil, monsieur Roger Petit, demande au préfet quelle profondeur a été préconisée par la M.R.C. pour l'implantation du pipeline St-Laurent. Monsieur Patrick Brissette, vice-président du C.R.E.M., indique au Conseil que l'organisme qu'il représente se dit, somme toute, satisfait du travail accompli par la M.R.C. dans le cadre des négociations avec la compagnie Ultramar pour l'implantation du pipeline St-Laurent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2009

09-03-059

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2009 soit et est
adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 09-187 27-01-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général
et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous
informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-8-
1, modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-188 27-01-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général
et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous
informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-
11-1, modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-189 27-01-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général
et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous
transmettant le règlement numéro 162-13 modifiant leur
schéma d'aménagement.
- 09-190 27-01-09 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE
CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme
numéro 93-02-169A, pour avis de conformité.
- 09-191 27-01-09 Communiqué du COVABAR, nous informant d'un nouveau
programme « J'adopte un cours d'eau ».
- 09-192 28-01-09 Lettre de MADAME MICHELLE COURCHESNE, ministre,
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, nous
remerciant de nos vœux suite à sa réélection.
- 09-193 28-01-09 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE
CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2009-01-83
autorisant le paiement de la quote-part 2009 à la M.R.C.
- 09-194 28-01-09 Lettre de MONSIEUR JOËL BONIN, directeur de la
conservation, CONSERVATION DE LA NATURE, demandant une
rencontre relativement à la cession d'une quote-part des titres
de la propriété « Pettigrew », située sur le territoire de la
municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- 09-195 28-01-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général
et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous
transmettant la résolution numéro 2009-01-004 modifiant la
résolution numéro 2008-11-294 relative à la désignation des
membres de leur Bureau des délégués.
- 09-196 28-01-09 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE
D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro
2009-01-026 portant sur leur intérêt à l'élaboration d'une
nouvelle entente intermunicipale pour les fins de collecte, de
transport et d'élimination des ordures ménagères.
- 09-197 28-01-09 Lettre de MADAME CLAIRE BOLDUC, présidente, SOLIDARITÉ
RURALE DU QUÉBEC, nous invitant à participer à leur 16^e
conférence nationale de Solidarité rurale du Québec, les 25, 26
et 27 mars 2009.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-198 28-01-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE JARRY, citoyen, McMASTERVILLE, demandant un avis écrit sur le statut d'une dépression située sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.
- 09-199 28-01-09 Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, de la résolution numéro 2008-12-953 portant sur le réaménagement du cours d'eau Des Ormeaux, situé sur leur territoire.
- 09-200 28-01-09 Courriel de MADAME HÉLÈNE GRENIER, secrétaire, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 11610-01 nommant les membres de leur Bureau des délégués pour l'année 2009 et nous transmettant la liste à cet effet.
- 09-201 29-01-09 Lettre de MONSIEUR MICHEL SAUCIER, directeur régional, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, demandant à la M.R.C. de considérer la problématique des terres en friche.
- 09-202 29-01-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2008-01-10 portant sur la non-reconduction du contrat relatif au service 911 avec Communications Métro-Montréal (Télé-Page).
- 09-203 29-01-09 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 347-37, pour avis de conformité.
- 09-204 29-01-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre Règlement de contrôle intérimaire commercial numéro 38-06.
- 09-205 29-01-09 Copies de lettres de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE-EST, adressées aux MEMBRES DU CONSEIL DE LA M.R.C., portant sur une rencontre d'information et d'échanges relativement à la gestion du Fonds de développement régional (F.D.R.).
- 09-206 30-01-09 Lettre de MADAME ANNIE DAUDELIN, technicienne en environnement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant une entente relative à la gestion des cours d'eau entre la M.R.C. de Lajemmerais, la Ville de Longueuil et notre M.R.C., pour signatures.
- 09-207 30-01-09 Lettre de MADAME ANNIE DAUDELIN, technicienne en environnement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant une entente relative à la gestion des cours d'eau entre la M.R.C. de Lajemmerais et notre M.R.C., pour signatures.
- 09-208 30-01-09 Lettre de MADAME MARILYNE AUDET, attachée politique, CABINET DU PREMIER MINISTRE, accusant réception de la résolution numéro 09-01-021 appuyant la ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec en vue de permettre l'acquisition, la fermeture et la valorisation de la carrière exploitée sur le flanc du mont Saint-Hilaire.
- 09-209 30-01-09 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les certificats de référendum relatifs aux règlements d'urbanisme numéros 751-09 et 752-09.
- 09-210 30-01-09 Lettre de MONSIEUR LUC MARTINET, coordonnateur, FORUM JEUNESSE, nous demandant de nommer un nouveau représentant pour la M.R.C.
- 09-211 02-02-09 Lettre de MADAME MARIE FERDAIS, chef - relations avec le milieu et projets spéciaux, HYDRO-QUÉBEC, nous invitant au lancement de la campagne « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », le 11 février 2009.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-212 02-02-09 Lettre de MADAME CATHERINE LAURENCE-OUELLET, directrice, et de MONSIEUR ROBERT DUCHARME, président, COGEBY, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 19 mars 2009, ainsi qu'à nommer un représentant de la M.R.C. à leur conseil d'administration.
- 09-213 02-02-09 Lettre de MONSIEUR JACQUES P. DUPUIS, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous remerciant pour nos félicitations suite à sa réélection.
- 09-214 02-02-09 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous confirmant que la résolution numéro 09.16, envoyée précédemment, porte sur une demande d'intervention dans le cours d'eau branche 16 du Ruisseau Beloeil.
- 09-215 02-02-09 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre Règlement de contrôle intérimaire commercial.
- 09-216 02-02-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2009-01-023 nommant un membre substitut au sein du Comité de communication M.R.C. de Lajemmerais / Vallée-du-Richelieu
- 09-217 03-02-09 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la conformité aux normes gouvernementales du règlement numéro 32-08-2 modifiant notre Schéma d'Aménagement Révisé.
- 09-218 03-02-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 08-257 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-219 03-02-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le projet de règlement numéro 09-270 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-220 03-02-09 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le premier projet de règlement d'urbanisme numéro 243-80, pour avis de conformité.
- 09-221 03-02-09 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le premier projet de règlement d'urbanisme numéro 241-5, pour avis de conformité.
- 09-222 03-02-09 Résolution numéro 2009-01-019 de la M.R.C. DE LAJEMMERAIS, appuyant le C.L.D. de Lajemmerais dans sa demande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations de faire appel au programme RENFORT afin de stabiliser et de relancer les entreprises touchées par la crise économique, pour appui du Conseil.
- 09-223 04-02-09 Courriel de MONSIEUR MICHEL MAILLÉ, LES ENTREPRISES MICHEL MAILLÉ, nous offrant leurs services professionnels pour l'acquisition ou l'évaluation de véhicules incendie relativement à la mise en place du Schéma de couverture de risques.
- 09-224 04-02-09 Lettre de MONSIEUR YANNICK ROUTHIER, direction du développement rural et régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous transmettant un document, intitulé : « Guide d'inscription d'une M.R.C. pour la tenue de la Soirée des Grands Prix de la ruralité ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-225 04-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-170-2008, pour avis de conformité.
- 09-226 04-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-171-2008 et 1250-41-2008, pour avis de conformité.
- 09-227 04-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BÉLOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-173-2008 et 1248-174-2008, pour avis de conformité.
- 09-228 04-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-168-2008, pour avis de conformité.
- 09-229 04-02-09 Lettre de MONSIEUR GASTON TURCOTTE, citoyen, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant ses commentaires relativement à l'agrandissement du terrain de golf de Beloeil.
- 09-230 04-02-09 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE PIERRE-DE-SAUREL, nous transmettant la résolution numéro 2008-11-247 nommant les délégués de cours d'eau pour l'année 2009.
- 09-231 04-02-09 Lettre de MONSIEUR JEAN-HUGUES GAUTHIER, directeur de projet, BPR, nous offrant leurs services professionnels pour la rédaction de devis et l'analyse de soumissions pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides.
- 09-232 05-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-164-2008 et 1597-00-2008.
- 09-233 05-02-09 Lettre de MADAME MARYSE LATENDRESSE, CENTRE DE SANTÉ CARDIOVASCULAIRE, nous invitant à l'ouverture de leur clinique le 10 mars 2009.
- 09-234 05-02-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2009-02-020 mandatant la M.R.C. pour l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères et commerciales.
- 09-235 06-02-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre Règlement de contrôle intérimaire commercial.
- 09-236 06-02-09 Télécopie de MONSIEUR LUC DÉSORDY, GESTION DÉSORDY INC., en réponse à notre lettre concernant la nouvelle législation sur les exploitants de carrières et sablières.
- 09-237 06-02-09 Résolution numéro 2009-02-61 de la M.R.C. D'AUTRAY, portant sur une demande au ministre de la Sécurité publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent compte des schémas de couverture de risques, pour appui du Conseil.
- 09-238 09-02-09 Résolution numéro 2009-02-038 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, adhérant au processus d'élaboration d'un appel d'offres commun pour la collecte des ordures ménagères.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-239 09-02-09 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-119, pour avis de conformité.
- 09-240 09-02-09 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2009-02-045 autorisant la ville à adhérer au processus d'appel d'offres commun pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères.
- 09-241 09-02-09 Lettre de MADAME CLAUDINE METCALFE, conseillère politique, CABINET DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 09-01-021 appuyant la ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec en vue de permettre l'acquisition, la fermeture et la valorisation de la carrière exploitée sur le flanc du mont Saint-Hilaire.
- 09-242 09-02-09 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-23-2009 mandatant la M.R.C. pour l'élaboration d'un devis regroupé concernant l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères.
- 09-243 09-02-09 Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2009-02-022 mandatant la M.R.C. pour l'élaboration d'un devis regroupé concernant l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères.
- 09-244 09-02-09 Lettre de MADAME CHRISTINE ST-PIERRE, ministre, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATION ET DE LA CONDITION FÉMININE, annonçant une contribution financière pour la mise en œuvre d'une entente dans le cadre du programme VVAP pour l'embauche d'un agent culturel au sein de la M.R.C.
- 09-245 09-02-09 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances des 26 novembre et 10 décembre 2008 de la M.R.C.
- 09-246 09-02-09 Lettre de MADAME GINETTE BUREAU, présidente-directrice générale, RECYC-QUÉBEC, nous informant de mesures prises par le gouvernement pour contrer la situation de crise du marché des matières recyclables.
- 09-247 10-02-09 Courriel de MADAME GENEVIÈVE BÉDARD, chef d'équipe - service environnement, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous invitant à se joindre à un comité technique sur la protection et la valorisation des espaces bleus et verts de la région métropolitaine de Montréal.
- 09-248 10-02-09 Lettre de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous invitant à participer au projet de récupération des contenants de peinture vides et nous informant d'une contribution financière de 3 000 \$ pour cette campagne.
- 09-249 10-02-09 Copie de lettres de MONSIEUR LUCIEN MÉTHÉ, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., portant sur des demandes de permis relativement à des travaux d'entretien sur la branche 33 de la rivière Amyot, sur le cours d'eau Des Chênes et sa branche 4 ainsi que la branche 1 du cours d'eau Noiseux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-250 11-02-09 Courriel de MONSIEUR ANDRÉ POTVIN, GROUPE IMMOBILIER POTVIN, nous demandant de lui transmettre certains documents portant sur la branche 2 du cours d'eau verbalisé Voghel-Blanchard.
- 09-251 10-02-09 Lettre des EMPLOYÉS DE LA M.R.C. portant sur une demande de réaménagement de l'horaire de travail afin de permettre de libérer le vendredi après-midi.
- 09-252 11-02-09 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction de l'aménagement métropolitain de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre Règlement de contrôle intérimaire commercial.
- 09-253 11-02-09 Copie d'une lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, adressée à MONSIEUR RÉAL JEANNOTTE, maire, VILLE DE BELOEIL, les informant d'un délai de prolongation afin d'adopter les règlements de concordance nécessaires pour tenir compte du règlement numéro 32-06 édictant l'adoption du Schéma d'Aménagement Révisé.
- 09-254 11-02-09 Copie d'une lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, adressée à MONSIEUR MICHEL CARRIÈRES, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, les informant d'un délai de prolongation afin d'adopter les règlements de concordance nécessaires pour tenir compte du règlement numéro 32-06 édictant l'adoption du Schéma d'Aménagement Révisé.
- 09-255 11-02-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 131 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-256 11-02-09 Courriel de MONSIEUR RICHARD H. MONTPETIT, directeur des services corporatifs, CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATION DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES (C.R.M.), nous transmettant le rapport 2008 sur la rémunération des cadres municipaux.
- 09-257 11-02-09 Courriel de MONSIEUR MARCEL FAUCHER, agent de développement culturel, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous demandant une résolution du Conseil autorisant la signature de l'entente VVAP.
- 09-258 12-02-09 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-171, pour avis de conformité.
- 09-259 12-02-09 Lettre de MADAME CLAIRE BOLDUC, présidente, SOLIDARITÉ RURALE, nous invitant à leur 16^e conférence nationale, les 25, 26 et 27 mars 2009.
- 09-260 12-02-09 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, chef du service du greffe et assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le projet de règlement numéro CA-2009-103 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-261 13-02-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 135 modifiant leur schéma d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-262 13-02-09 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1121, pour avis d'opportunité.
- 09-263 13-02-09 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, adressée à MADAME JULIE BOULET, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, transmettant la résolution numéro 2009-19-T demandant la révision des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, pour appui du Conseil.
- 09-264 13-02-09 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2009-60 portant sur l'adhésion de la municipalité au processus d'appel d'offres pour l'élaboration d'un devis regroupé concernant l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères.
- 09-265 13-02-09 Lettre de MADAME LINDA DAoust, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant notre part de la ristourne de 3 000 000 \$ pour l'année 2008.
- 09-266 13-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2009-02-72 relative à une demande de modification au Schéma d'Aménagement Révisé.
- 09-267 13-02-09 Lettre de MONSIEUR RENÉ-JEAN FOURNIER, président, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE, et de MONSIEUR YVES MÉNARD, président du colloque 2009, nous invitant à participer à leur colloque 2009.
- 09-268 13-02-09 Résolution numéro 2009-02-063 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, adoptant le règlement d'urbanisme numéro 277-09-002, pour avis de conformité.
- 09-269 16-02-09 Lettre de MONSIEUR CÉDRIC BOURGEOIS, directeur de la commercialisation, TRANSFERT ENVIRONNEMENT, nous offrant leurs services professionnels dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles.
- 09-270 16-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-175-2009 et 1250-42-2009, pour avis de conformité.
- 09-271 16-02-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-171-2009 et 1250-41-2009, pour avis de conformité.
- 09-272 16-02-09 Courriel de MADAME MONIQUE CLÉMENT, consultante en environnement, nous offrant ses services professionnels dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles.
- 09-273 16-02-09 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant un avis juridique portant sur le cours d'eau Roy.
- 09-274 16-02-09 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant un avis juridique portant sur le projet d'exclusion de la zone permanente de la ville de Beloeil.
- 09-275 16-02-09 Lettre de MONSIEUR GÉRARD GUIMOND, directeur général, PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, demandant une rencontre avec les membres du Conseil de la M.R.C. afin de présenter leur organisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-276 16-02-09 Lettre de MONSIEUR GILLES W. BOIVIN, direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant d'une publication prochaine de nouvelles données écoforestières sur SIGAT.
- 09-277 16-02-09 Lettre de MONSIEUR MARCEL FAUCHER, conseiller en développement culturel, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous transmettant la convention pour la mise en œuvre d'une entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine, pour signatures.
- 09-278 17-02-09 Lettre de MADAME LOUISE BOUCHER, directrice générale, SOCIÉTÉ GESTRANS, nous offrant leurs services professionnels en transport collectif en milieu rural.
- 09-279 17-02-09 Lettre de MONSIEUR DAVID McDUFF, agent de participation citoyenne, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant de l'information sur le concours « Je prends ma place ».
- 09-280 17-02-09 Courriel de MONSIEUR PASCAL BIGRAS, directeur général, NATURE-ACTION QUÉBEC, nous offrant un espace dans leur cahier publicitaire.
- 09-281 17-02-09 Courriel de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant un courriel de MONSIEUR JEAN-CLAUDE TANGUAY, citoyen de Beloeil, portant sur la demande d'exclusion de la zone agricole par la ville de Beloeil.
- 09-282 17-02-09 Courriel de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant un courriel de MONSIEUR MICHEL BÉLAND, comité de transparence de Beloeil, portant sur la demande d'exclusion de la zone agricole par la ville de Beloeil.
- 09-283 18-02-09 Courriel de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, confirmant la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 1^{er} mai 2009.
- 09-284 18-02-09 Lettre de MONSIEUR MARCEL BOISVERT, citoyen de Beloeil, nous informant de son opinion relativement à la demande d'exclusion de la zone agricole de la ville de Beloeil.
- 09-285 18-02-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 09-270 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-286 18-02-09 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE PIERRE-DE-SAUREL, nous transmettant les règlements numéros 192-09, 193-09 et 194-09 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-287 19-02-09 Lettre de MONSIEUR CARL HUDON, directeur régional, DJL, nous transmettant des données reliées à l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.
- 09-288 19-02-09 Courriel de MADAME MÉLANIE JUSSAUME, C.L.D. DE PIERRE-DE-SAUREL, nous transmettant la résolution numéro R09.02.10.1026, portant sur le programme RENFORT, pour appui du Conseil.
- 09-289 19-02-09 Courriel de MONSIEUR MARCEL FAUCHER, agent de développement culturel, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATION, portant sur la signature de la convention relative à l'entente VVAP.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-290 20-02-09 Télécopie de MADAME EDITH CHAMBERLAND, secrétaire-trésorière par intérim, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant une lettre adressée à DIRECTION DES COMMUNICATIONS, portant sur une demande de délai pour la révision quinquennal de leur réglementation.
- 09-291 20-02-09 Lettre de MADAME MONIQUE RICHARD, députée, COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous remerciant de nos félicitations pour sa réélection.

PUBLICATIONS - FÉVRIER 2009

Urbanité	Hiver 2009
L'écho	Automne - hiver 2008
Gestion et technologie agricoles	14 janvier 2009 Vol. 34, no 1
Le Monde forestier	Vol. 23, no 1 Février 2009

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

09-03-060

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 09-03, du chèque 15372 au chèque 15434, pour un montant total de 264 852,93 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

09-03-061

7.1 Règlement numéro 1121 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1121 de la ville de Mont-Saint-Hilaire décrète l'exécution de travaux de réfection des fondations et du pavage d'une rue existante dans le périmètre d'urbanisation et de ses infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial qui s'y retrouvent;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1121 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux de réfection des fondations et du pavage d'une rue existante dans le périmètre d'urbanisation et de ses infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial qui s'y retrouvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2009 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2009 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 FÉVRIER 2009 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 février 2009 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2009 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 24 février 2009 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 17 FÉVRIER 2009 DU COMITÉ DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 17 février 2009 du Comité de communication.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-168-2008 modifiant le règlement de zonage

09-03-062

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-168-2008 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-168-2008, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-168-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-02-022, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-168-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-168-2008, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-170-2008 modifiant le règlement de zonage

09-03-063

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

09-03-063
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-170-2008 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-170-2008, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-170-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-02-023, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-170-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-170-2008, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-171-2008 modifiant le règlement de zonage

09-03-064

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-171-2008 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-171-2008, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-171-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-02-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-171-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-171-2008, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1250-41-2008 modifiant le règlement de lotissement

09-03-065

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-41-2008 modifiant son règlement de lotissement;



No de résolution
ou annotation

09-03-065
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-41-2008, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-41-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-02-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1250-41-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-41-2008, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-169A modifiant le règlement de zonage

09-03-066

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-169A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-169A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-169A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-02-026, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-169A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-169A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-37 modifiant le règlement de zonage

09-03-067

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-37 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 347-37, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

09-03-067
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-37, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-02-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 347-37 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-37, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. R.C.I. AGRICOLE : RÈGLEMENT NUMÉRO 33-09-4.2

09-03-068

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire agricole numéro 33-02 est en vigueur le 4 octobre 2002;

ATTENDU QU'un amendement au Règlement de contrôle intérimaire agricole a été adopté le 7 février 2008 conformément à la résolution numéro 08-02-032;

ATTENDU QUE le gouvernement a désapprouvé le règlement numéro 33-08-4.1 qui consistait à introduire des mesures de contingentement eu égard aux établissements de production porcine;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 26 novembre 2008 pour adopter un règlement de remplacement et que l'effet de gel lié à cet avis de motion arrive à échéance le 24 mars 2009;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 33-09-4.2

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 33-09-4.2, amendant le Règlement de contrôle intérimaire agricole numéro 33-02, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Raymond Billette, Michel Carrières, Benoît DeGagné, Michel Gilbert, Réal Jeannotte, Denis Lavoie, Jean-Guy Legendre, Jean Paquette, Gérard Schafroth et Jacques Villemaire ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Robert Beaudry et Jacques Durand ont voté contre.

POINT 14. MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

14.1 Règlement numéro 32-09-1 : Pipeline Saint-Laurent

09-03-069

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la M.R.C. a adopté le projet de règlement numéro 32-08-1 le 4 septembre 2008 introduisant des dispositions sur l'implantation des pipelines au Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE la M.R.C. a tenu une consultation publique le 27 octobre 2008 relative au projet de règlement numéro 32-08-1;



No de résolution
ou annotation

09-03-069
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la M.R.C. a reçu un avis gouvernemental favorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-08-1;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-09-1

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-09-1, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Entrée en vigueur du règlement numéro 32-08-2 : périmètre d'urbanisation à Saint-Mathieu-de-Beloil

09-03-070

ATTENDU QUE le règlement numéro 32-08-2 modifie le Schéma d'Aménagement Révisé en changeant la limite du périmètre d'urbanisation de l'affectation IND1-5 se situant en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement Révisé et tel que prescrit par l'article 53.10 de la LAU, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 32-08-2 modifiant le Schéma d'Aménagement Révisé, règlement numéro 32-06 : document sur la nature des modifications", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. COURS D'EAU

15.1 Rivière des Hurons, branches 6 et 7 : entente avec les M.R.C. des Maskoutains et de Rouville pour entretien

09-03-071

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2008-09/196 adoptée le 16 septembre 2008, la municipalité de Sainte-Madeleine demande à la M.R.C. des Maskoutains que les branches 6 et 7 de la rivière des Hurons fassent l'objet de travaux d'entretien;

ATTENDU QUE le bassin versant desdites branches est situé entièrement sur le territoire de la municipalité demanderesse et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, dans la M.R.C. des Maskoutains;

ATTENDU QUE dans son rapport daté du 12 novembre 2008, monsieur Patrick Bernard, gestionnaire aux cours d'eau de la M.R.C. des Maskoutains, confirme le besoin d'entretien des branches 6 et 7;

ATTENDU QUE le bassin versant de la rivière des Hurons est situé sur le territoire des M.R.C. des Maskoutains, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu et que, par conséquent, le cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués de ces trois (3) M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

09-03-071
(suite)

09-03-072

Formules Municipales - No 5614-Pfist

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou par une entente conclue entre les M.R.C. concernées;

ATTENDU le projet d'entente relatif à la gestion des travaux dans la Rivière des Hurons, branches 6 et 7, soumis par la M.R.C. des Maskoutains

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve l'entente à intervenir avec les M.R.C. des Maskoutains et de Rouville relativement à la gestion des travaux dans la Rivière des Hurons, branches 6 et 7, conformément au projet soumis.

QUE messieurs Gilles Plante et Bernard Roy, respectivement préfet et directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ou en l'absence du directeur général, monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Rivière Amyot, branches 9 et 10 : entente avec la M.R.C. des Maskoutains pour entretien

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 208.06.20 adoptée le 2 juin 2008, la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande à la M.R.C. des Maskoutains que les branches 9 et 10 de la rivière Amyot fassent l'objet de travaux d'entretien;

ATTENDU QUE le bassin versant desdites branches est situé entièrement sur le territoire de la municipalité demanderesse dans la M.R.C. des Maskoutains;

ATTENDU QUE dans son rapport daté du 13 janvier 2009, monsieur Patrick Bernard, gestionnaire aux cours d'eau de la M.R.C. des Maskoutains, confirme le besoin d'entretien des branches 9 et 10;

ATTENDU QUE le bassin versant de la rivière des Hurons est situé sur le territoire des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu et que, par conséquent, le cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués de ces M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou par une entente conclue entre les M.R.C. concernées;

ATTENDU le projet d'entente relatif à la gestion des travaux dans la Rivière Amyot, branches 9 et 10, soumis par la M.R.C. des Maskoutains

EN CONSÉQUENCE

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve l'entente à intervenir avec la M.R.C. des Maskoutains relativement à la gestion des travaux dans la Rivière Amyot, branches 9 et 10, conformément au projet soumis.

QUE messieurs Gilles Plante et Bernard Roy, respectivement préfet et directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ou en l'absence du directeur général, monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

09-03-073

15.3 Rivière Salvail, branche 8 : entente avec la M.R.C. des Maskoutains pour entretien

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 150-05 adoptée le 6 septembre 2005, la municipalité de La Présentation demande à la M.R.C. des Maskoutains que les branches 3 et 7 de la rivière Amyot fassent l'objet de travaux d'entretien;

ATTENDU QUE dans son rapport daté du 10 décembre 2008, monsieur Patrick Bernard, gestionnaire aux cours d'eau de la M.R.C. des Maskoutains, confirme que le besoin d'entretien s'étend également sur la branche 8;

ATTENDU QUE le bassin versant de ladite branche est situé entièrement sur le territoire de la municipalité de La Présentation dans la M.R.C. des Maskoutains;

ATTENDU QUE le bassin versant de la rivière Salvail est situé sur le territoire des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu et que, par conséquent, le cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués de ces M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou par une entente conclue entre les M.R.C. concernées;

ATTENDU le projet d'entente relatif à la gestion des travaux dans la Rivière Salvail, branche 8, soumis par la M.R.C. des Maskoutains

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve l'entente à intervenir avec la M.R.C. des Maskoutains relativement à la gestion des travaux dans la rivière Salvail, branche 8, conformément au projet soumis.

QUE messieurs Gilles Plante et Bernard Roy, respectivement préfet et directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ou en l'absence du directeur général, monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. CONFECTION D'UN CAHIER DES CHARGES COMMUN POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADJUDICATION DU CONTRAT

09-03-074

ATTENDU QUE les contrats de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères de plusieurs municipalités de la M.R.C. viennent à terme le 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE les municipalités concernées ont exprimé, par voie de résolution, leur volonté de participer à une démarche d'appel d'offres en commun;

ATTENDU QUE les démarches complétées à ce jour ont permis d'obtenir une soumission préparée par la firme B.P.R., en date du mois de février 2009, dont le contenu a été évalué par un comité composé de représentants des municipalités concernées qui recommande au Conseil de retenir les services de ladite firme;

ATTENDU QUE la soumission de la firme B.P.R. est au montant de 20 800 \$, toutes taxes exclues;

ATTENDU QUE la M.R.C. peut accorder un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 25 000 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette



No de résolution
ou annotation

09-03-074
(suite)

09-03-075

09-03-076

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le contrat relatif à la confection d'un cahier des charges commun pour un appel d'offres, concernant la fourniture de services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères aux municipalités de Beloeil, de Carignan, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Basile-le-Grand, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est accordé à la firme B.P.R., le tout tel que décrit au document préparé à cet effet, intitulé : "M.R.C. La Vallée-du-Richelieu, Rédaction de devis et analyse de soumissions pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides, Offre de services professionnels", en date du mois de février 2009, au montant de 20 800 \$, taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. RECONDUCTION DU CONTRAT DE L'ADJOINTE AU COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE madame Margerie Lorrain-Cayer est à l'emploi de la M.R.C. depuis maintenant deux (2) ans;

ATTENDU QUE madame Lorrain-Cayer a été engagée sur une base contractuelle d'une durée d'un (1) an, renouvelable;

ATTENDU QUE les services de madame Lorrain-Cayer sont encore requis au sein de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil doit reconduire madame Lorrain-Cayer dans ses fonctions afin qu'elle puisse continuer à œuvrer au sein de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE madame Margerie Lorrain-Cayer soit et est reconduite dans ses fonctions d'adjointe au coordonnateur à l'aménagement pour une période additionnelle d'un (1) an pouvant être renouvelée au besoin.

QUE le renouvellement du contrat de madame Lorrain-Cayer soit fait selon les conditions prévues à la politique de travail et à la politique salariale des employés de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le tout en tenant compte des années d'ancienneté de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. PROGRAMME VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE : CONCLUSION DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a accepté d'accorder une aide financière à la M.R.C. en vue de la mise en œuvre de "L'entente ciblée - Villes et villages d'art et de patrimoine" pour la M.R.C.;

ATTENDU QUE la M.R.C., qui agira à titre de maître d'œuvre de l'entente, doit au préalable ratifier une entente avec le ministère;

ATTENDU QUE pour ce faire, le ministère a proposé le contenu du texte de l'entente et que ce dernier est à la satisfaction du Conseil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise le préfet et le directeur général à conclure, au nom de la M.R.C., "L'entente ciblée - Villes et villages d'art et de patrimoine" pour la période s'étendant du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 19. HORAIRE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA M.R.C.

09-03-077

ATTENDU QUE l'horaire actuel de travail des employés de la M.R.C. s'établit du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 et, durant la période estivale pour une durée de dix-neuf (19) semaines, de 8 heures 30 à 12 heures le vendredi;

ATTENDU QUE les employés ont unanimement demandé au Conseil de modifier l'horaire de travail de façon à ce que l'horaire soit dorénavant du lundi au jeudi de 8 heures 15 à 16 heures 45 et de 8 heures 15 à 12 heures le vendredi et ce, l'année durant;

ATTENDU QUE cette demande a été prise en considération par le Comité des finances qui recommande au Conseil d'y accéder;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à modifier l'horaire de travail en conformité aux demandes du personnel

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE l'horaire normal de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est dorénavant du lundi au jeudi de 8 heures 15 à 16 heures 45 et de 8 heures 15 à 12 heures le vendredi et ce, l'année durant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. REPRÉSENTATION AU SEIN DE FORUM JEUNESSE MONTRÉGIE EST

Puisqu'aucune candidature n'a été soumise, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance.

POINT 21. ACHAT REGROUPE DE VÉHICULES INCENDIE

09-03-078

ATTENDU QUE la ville de Carignan et les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste ainsi que les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ont manifesté l'intention de participer à une démarche regroupée en vue de procéder à l'achat de matériel roulant pour la protection des incendies, à savoir, trois (3) pompes-citernes, une (1) autopompe et deux (2) citernes;

ATTENDU QUE les municipalités concernées ont exprimé le désir que cette démarche soit prise en charge par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, encadrée par le chargé de projet au Schéma de couverture de risque incendie de la M.R.C., monsieur Jacques Caron;

ATTENDU QUE l'élaboration du cahier des charges sera confiée à une ressource externe spécialisée, pour un montant qui n'excède pas 10 000 \$ toutes taxes incluses, à être facturé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE chacune des municipalités concernées s'engage à défrayer sa part des coûts relatifs à la confection du cahier des charges, le tout partagé selon le nombre d'heures consacrées par la ressource externe spécialisée pour chacune;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine s'engagent à défrayer leurs parts respectives des coûts découlant du temps consacré par le personnel de la M.R.C. dans la réalisation du processus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

09-03-077

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 19. HORAIRE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA M.R.C.

ATTENDU QUE l'horaire actuel de travail des employés de la M.R.C. s'établit du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 et, durant la période estivale pour une durée de dix-neuf (19) semaines, de 8 heures 30 à 12 heures le vendredi;

ATTENDU QUE les employés ont unanimement demandé au Conseil de modifier l'horaire de travail de façon à ce que l'horaire soit dorénavant du lundi au jeudi de 8 heures 15 à 16 heures 45 et de 8 heures 15 à 12 heures le vendredi et ce, l'année durant;

ATTENDU QUE cette demande a été prise en considération par le Comité des finances qui recommande au Conseil d'y accéder;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à modifier l'horaire de travail en conformité aux demandes du personnel

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE l'horaire normal de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est dorénavant du lundi au jeudi de 8 heures 15 à 16 heures 45 et de 8 heures 15 à 12 heures le vendredi et ce, l'année durant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. REPRÉSENTATION AU SEIN DE FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST

Puisqu'aucune candidature n'a été soumise, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance.

POINT 21. ACHAT REGROUPÉ DE VÉHICULES INCENDIE

09-03-078

ATTENDU QUE la ville de Carignan et les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste ainsi que les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ont manifesté l'intention de participer à une démarche regroupée en vue de procéder à l'achat de matériel roulant pour la protection des incendies, à savoir, trois (3) pompes-citernes, une (1) autopompe et deux (2) citernes;

ATTENDU QUE les municipalités concernées ont exprimé le désir que cette démarche soit prise en charge par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et encadrée par le chargé de projet au Schéma de couverture de risques incendie de la M.R.C., monsieur Jacques Caron;

ATTENDU QUE l'élaboration du cahier des charges sera confiée à une ressource externe spécialisée, pour un montant qui n'excède pas 10 000 \$, toutes taxes incluses, à être facturé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE chacune des municipalités concernées s'engage à défrayer sa part des coûts relatifs à la confection du cahier des charges, le tout partagé selon le nombre d'heures consacrées par la ressource externe spécialisée pour chacune;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine s'engagent à défrayer leurs parts respectives des coûts découlant du temps consacré par le personnel de la M.R.C. dans la réalisation du processus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annulation

09-03-078
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu prenne en charge les démarches relatives à la confection d'un cahier des charges commun pour l'achat regroupé de matériel roulant, à savoir, trois (3) pompes-citernes, une (1) autopompe et deux (2) citernes pour la protection des incendies de la ville de Carignan et des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste ainsi que des municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE le chargé de projet au Schéma de couverture de risques incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Jacques Caron, soit et est disponible pour encadrer cette démarche d'achat regroupé.

QUE les services de secrétariat de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont aussi mis à contribution, lorsque requis.

QUE le Conseil soit et est favorable à l'adjudication d'un contrat de service spécialisé à une ressource externe pour l'élaboration du cahier des charges, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$, toutes taxes incluses, le tout partagé selon le nombre d'heures consacrées par la ressource externe spécialisée pour chacune des municipalités concernées.

QUE la partie des montants découlant de l'implication du personnel de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans le processus soit et est facturée aux municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE la démarche soit et est amorcée lorsque les municipalités concernées auront pris les engagements nécessaires pour garantir leur participation jusqu'à la fin du processus d'élaboration du cahier des charges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. DEMANDES D'APPUI

22.1 M.R.C. de Lajemmerais : programme RENFORT d'Investissement Québec

09-03-079

ATTENDU QU'au niveau mondial, une importante crise économique et financière sévit actuellement;

ATTENDU QUE le Québec sera inévitablement touché par ladite récession économique;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a récemment fait connaître le programme RENFORT, qui sera géré par Investissement Québec, qui se veut un programme de financement visant à maintenir un fonds de roulement suffisant au sein des entreprises québécoises, en plus de stabiliser et de relancer les entreprises touchées par la crise économique;

ATTENDU QUE ce programme de 1 milliard \$ est une bonne nouvelle, compte tenu de la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cette annonce donne des indications claires que le gouvernement du Québec souhaite jouer un rôle important dans le présent contexte économique;

ATTENDU QUE ledit programme sera investi comme suit, soit 250 millions \$, en financement direct, et 750 millions \$, sous forme de garantie pour les prêts consentis par les institutions financières;

ATTENDU QUE ce programme s'adresse d'abord aux entreprises les plus performantes, particulièrement les PME, ayant des problèmes temporaires de liquidités du fait du resserrement du crédit privé (bancaire);

ATTENDU QUE ces mêmes entreprises profiteront d'interventions financières allant de 250 000 \$ à 15 millions \$;

ATTENDU QUE le M.D.E.I.E. estime qu'il y aura entre 1 000 à 1 500 entreprises admissibles audit programme;

ATTENDU QUE le nombre de PME touchées par la situation économique actuelle risque d'être beaucoup plus important que le nombre estimé par le ministère;



No de résolution
ou annotation

09-03-079
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- ATTENDU QUE le programme RENFORT laisse pour compte les entreprises de petites tailles qui, en plus d'être très nombreuses, sont celles qui ont le plus contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi au Québec depuis les trois (3) dernières décennies;
- ATTENDU QUE les petites et les très petites entreprises sont souvent très vulnérables en période de ressac économique;
- ATTENDU QU'en 1998, le gouvernement du Québec et les Centres locaux de développement (C.L.D.) du Québec ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de Fonds local d'investissement (F.L.I.);
- ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement des prêts consentis aux C.L.D. et que lesdits sont remboursables selon différentes modalités, à partir de juin 2010;
- ATTENDU QUE les C.L.D., via leurs Fonds, financent surtout des petites et des très petites entreprises, soit celles qui représentent le plus important pourcentage de PME du secteur privé au Québec;
- ATTENDU QUE la situation actuelle touchera les entreprises de tous les secteurs, pas seulement les entreprises les plus performantes, tel que défini dans le programme RENFORT;
- ATTENDU QUE la situation économique actuelle exige une très grande souplesse des programmes et une très grande rapidité d'intervention des interlocuteurs locaux;
- ATTENDU QUE les C.L.D. constituent un outil privilégié du développement économique local, en étant associés à la création et au maintien direct de centaines d'emplois par leurs différents programmes;
- ATTENDU QUE les C.L.D. sont les acteurs du milieu les mieux placés, par la connaissance de leur milieu respectif, pour intervenir rapidement auprès des entreprises les plus à risque;
- ATTENDU QUE les C.L.D. et leur F.L.I. ont une souplesse d'intervention beaucoup plus grande que la grande majorité des programmes de soutien aux entreprises

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le C.L.D. de Lajemmerais dans sa demande au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations (M.D.E.I.E.), monsieur Raymond Bachand :

- de reporter de cinq (5) ans la date de remboursement des Fonds locaux d'investissement (F.L.I.) afin de laisser, dans les différentes régions du Québec, les capitaux nécessaires pour que les C.L.D. puissent intervenir rapidement auprès des entreprises du Québec qui pourraient être en difficulté;
- d'injecter des argents neufs dans les F.L.I. gérés par les C.L.D. afin de répondre à la demande qui, inévitablement, risque de s'accroître au cours des prochains mois;
- de mettre à la disponibilité des C.L.D., un fonds dédié qui leur permettrait d'abaisser de 3%, pour une période de deux (2) ans, le taux d'intérêt des prêts octroyés via les F.L.I. et qui sont actuellement en circulation et ce, dans l'objectif d'alléger les frais de financement des entreprises soutenues;
- de ne pas user de formuler « mur à mur » pour la distribution des argents neufs qu'il pourrait injecter dans les différents F.L.I. du Québec et ce, afin de pouvoir intervenir rapidement, là où la situation l'exige, et de répondre efficacement aux M.R.C. qui ont des besoins plus criants que d'autres et ce, sans distinction entre les régions ressources et les régions centrales;



No de résolution
ou annotation

09-03-079
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- d'assouplir les normes actuellement en vigueur, au niveau des F.L.I. qui interdisent, notamment, de faire du refinancement, de financer un fonds de roulement sur plus d'une année et de financer plus de 50% des coûts reliés à un projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22.2 M.R.C. de D'Autray : schémas de couverture de risques incendie et primes d'assurance

09-03-080

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et M.R.C. ont débuté la mise en œuvre des schémas de couverture de risques et investi des sommes importantes pour ce faire;

ATTENDU QUE les efforts consentis, notamment dans des activités de prévention, se reflètent dans les statistiques sur le nombre d'incendies, lesquels sont fortement en baisse pour le territoire desservi par le service incendie de la M.R.C. de D'Autray;

ATTENDU QUE l'un des principaux bénéfices attendus suite à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques est la baisse des primes d'assurance des particuliers;

ATTENDU QUE la M.R.C. de D'Autray, à l'instar de plusieurs communautés rurales du Québec, compte un grand nombre d'immeubles non reliés à des réseaux d'aqueduc et situés à 8 km et plus de caserne incendie, et qu'en conséquence, plusieurs actions visant à compenser cette situation ont été mises en place permettant ainsi de répondre aux objectifs édictés par le Ministre;

ATTENDU QUE les paramètres pour l'établissement des cotes utilisées par les compagnies d'assurance, pour calculer les primes d'assurance, sous-estiment les efforts investis dans les milieux ruraux de telle sorte qu'une révision des cotes de ces municipalités est peu probable;

ATTENDU QUE les courtiers et compagnies d'assurance semblent méconnaître la réforme en sécurité incendie

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de D'Autray dans ses démarches en vue de demander au Ministre de la Sécurité publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et M.R.C. en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux, et de demander à la Fédération québécoise des municipalités de suivre ce dossier et d'en faire une priorité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 24. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

09-03-081

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été
épuisés.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 30.

**Bernard Roy
secrétaire-trésorier**

**Gilles Plante
préfet**



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

